

ACTUALITES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES N° 104– Mars 2012

I- Textes publiés aux bulletins officiels :

Application de l'article 98 de la loi organique relative à la Chambre des conseillers

- Décret loi n° 2.12.88 rabii II 1433 du (15 mars 2012) pris pour l'application de l'article 98 de la loi organique n° 28-11 relative à la Chambre des conseillers.

(BO n° 6030 du 15/03/2012)

اختصاصات وزير الاقتصاد و المالية و الوزير المنتدب لدى وزير الاقتصاد و المالية المكلف بالميزانية.

- مرسوم رقم 2.12.127 صادر في 14 مكن ربيع الآخر 1433 (7 مارس 2012) يتعلق باختصاصات وزير الاقتصاد و المالية و الوزير المنتدب لدى وزير الاقتصاد و المالية المكلف بالميزانية .

(عدد 6029 بتاريخ 12 مارس 2012).

اختصاصات وزير الصناعة و التجارة و التكنولوجيات الحديثة

- مرسوم رقم 2.12.39 صادر في 2 ربيع الأول 1433 (26 يناير 2012) يتعلق باختصاصات وزير الصناعة و التجارة و التكنولوجيات الحديثة.

(ج.ر. عدد 6025 بتاريخ 27 فبراير 2012)

اختصاصات المندوب السامي للتخطيط

- مرسوم رقم 2.12.74 صادر في ربيع الأول 1433 (26 يناير 2012) شأن اختصاصات المندوب السامي للتخطيط.

(ج.ر. عدد 6027 بتاريخ 5 مارس 2012)

اختصاصات وزير التشغيل و التكوين المهني.

- مرسوم رقم 2.12.06 صادر في 14 من ربيع الآخر 1433 (7 مارس 2012) يتعلق باختصاصات وزير التشغيل و التكوين المهني.
(ج.ر. عدد 6029 بتاريخ 12 مارس 2012)

اختصاصات وزير السكنى و التعمير و سياسة المدينة.

- مرسوم رقم 2.12.32 صادر في 14 من ربيع الآخر 1433 (7 مارس 2012) يتعلق باختصاصات وزير السكنى و التعمير و سياسة المدينة.
(ج.ر. عدد 6029 بتاريخ 12 مارس 2012)

اختصاصات وزير الفلاحة و الصيد البحري.

- مرسوم رقم 2.12.33 صادر في 14 من ربيع الآخر 1433 (7 مارس 2012) يتعلق باختصاصات وزير الفلاحة و الصيد البحري.
(ج.ر. عدد 6029 بتاريخ 12 مارس 2012)

II-Notes de service

- Note de service n° DI 174/2012 du 30/03/2012: Perte des ordres de paiement relatifs à des bourses de l'enseignement supérieur.
- Note de service n° DRNC/DEJRG/SVR n° 6 du 28 mars 2012 : Taux des intérêts moratoires au titre des marchés de l'Etat pour le deuxième trimestre 2012.
- Liste des éligibles à l'avancement de grade au choix au titre de l'année 2011.
- Note de service n° 3346/2012 du 26/03/2012: intérim de Monsieur Noureddine BENSOUA le 26 et 27 mars 2012.
- Note 3340/2012 du 23/03/2012 : liste des éligibles aux décorations royales 2012 et fiche wissam pour l'année 2012.
- Note de service n° 5 du 21/03/2012: création de trois recettes d'admission fiscale, à M'diq-Fnideq, à Tata et Guercif.
- Note de service n° 3286/2012 du 19/03/2012 : Intérim de Monsieur Noureddine BENSOUA du 19 au 21 mars 2012.
- Note de service n° 3275/2012 du 16/03/2012 : Démarrage de la formation de préparation à la fonction d'agent comptable à l'étranger au titre de l'année 2012.
- Note de service n° 3260/2012 du 15/03/2012 : intérim de Monsieur Noureddine BENSOUA le 15 et 16 mars 2012.

- Annonces judiciaires BO n° 5179, 5180, 5181, 5182 et 5183.
- Note de service n° 1.SRRC.TMI du 07-03-2012 : ordre de paiement adiré.
- Circulaire n° 132/E du 09/03/2012: report et suppression 2011-2012.
- Note de service n° 319 du 09/03/2012: avis de sortie organisé au profit des enfants à Ifrane.
- Note de service n° 318 du 09/03/2012: estivage familial 2012.
- Note de service n° 317 du 09/03/2012: colonie de vacances été 2012.
- Circulaire 1.2012 du 16 février 2012 : exécution du programme gouvernemental.
- منشور رقم 2.2012 بتاريخ 8 مارس 2012 . اجتماعات المجالس الادارية للمؤسسات و المنشآت العامة.

III- Les projets de décret :

Le **conseil des ministres** a examiné un certain nombre de projet dont notamment :

Un projet de loi organique, adopté en Conseil des ministres mardi 7 février qui en fait la liste exhaustive des responsables nommés, comme le stipule l'article 49 de la Constitution, après délibération au Conseil des ministres. C'est-à-dire par le Roi. Leur nomination se fait néanmoins sur proposition du chef de gouvernement et à l'initiative des ministres concernés. Le même projet de loi énumère les fonctions à pourvoir en Conseil de gouvernement. C'est-à-dire les postes auxquels nomme directement le chef de gouvernement après délibération en Conseil de gouvernement. Il faut préciser, en ce sens que, comme le veut la Constitution (art.92), le chef de gouvernement est tenu d'informer le Roi des conclusions des délibérations du Conseil de gouvernement et donc de ces nominations.

Listes des établissements et entreprises publics stratégiques dont les responsables sont **nommés par le Roi** :

- Caisse de dépôt et de gestion
- Fonds Hassan II pour le développement économique et social
- Agence nationale de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie
- Agence nationale de réglementation des télécommunications
- Agence Maghreb arabe presse
- Agence nationale des ports
- Agence pour l'aménagement de la vallée de Bouregreg
 - Agence de l'aménagement du site de la lagune Marchica
 - Office national des chemins de fer
 - Office national des aéroports
 - Agence nationale de développement des activités logistiques
 - Office national de l'électricité et de l'eau potable
 - Office national des hydrocarbures et des mines

- Agence nationale pour le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
- Caisse nationale de sécurité sociale
- Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail
- Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger
- Institut royal pour la recherche sur l'Histoire du Maroc
- Fondation nationale des musées
- Archives du Maroc
- Royal Air Maroc
- Office chérifien des phosphates
- Poste du Maroc
- Banque centrale populaire
- Crédit agricole du Maroc
- Crédit immobilier et hôtelier
- Casablanca Finance City
- Groupe d'aménagement Al Omrane
- Société marocaine d'ingénierie touristique (SMIT)
- Société des autoroutes du Maroc (ADM)
- Société d'exploitation des ports (Marsa Maroc)
- Agence spéciale Tanger Méditerranée
- Agence Marchica pour le développement
- Agence marocaine de l'énergie solaire
- Société d'investissements énergétiques (SIE)
- Société nationale de radiodiffusion et de télévision publique (SNRT)
- Société royale d'encouragement du cheval

Etablissements publics dont les directeurs sont nommés par le **chef de gouvernement**

- Conseil déontologique des valeurs mobilières (CDVM)
- Caisse centrale de garantie (CCG)
- Fonds d'équipement communal (FEC)
- Caisse marocaine de retraite (CMR)
- Régime collectif d'allocation de retraite (RCAR)
- Caisse nationale des organismes de prévention sociale (CNOPS)
- Agence nationale pour la promotion de la petite et moyenne entreprise (ANPME)
- Office des changes
- Fonds spécial routier
- Caisse de compensation
- Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC)
- Agence de développement social
- Observatoire national du développement humain
- Office de développement de la coopération
- Entraide nationale
- Académies régionales de l'éducation et de la formation
- Centre national de recherche scientifique et technique
- Centre national de l'énergie, des sciences et des techniques nucléaires

- Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme
- Centres hospitaliers universitaires
- Agence nationale de l'assurance maladie (ANAM)
- Centre des sérums et vaccins (institut Pasteur)
- Laboratoire officiel d'analyses et de recherches chimiques
- Agence de développement et de promotion économique et sociale des préfectures et provinces du Royaume
- Agences urbaines
- Office national marocain du tourisme
- Office national de la propriété industrielle et commerciale
- Maison de l'artisan
- Agence marocaine de développement des investissements
- Centre marocain de promotion des exportations (Maroc Export)
- Établissement autonome de contrôle et de coordination des exportations (EACCE)
- Office de commercialisation et d'exportation (OCE)
- Agence pour le développement agricole
- Offices régionaux de mise en valeur agricole (ORMVA)
- Office national interprofessionnel des céréales et légumineuses (ONICL)
- Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA)
- Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'arganier
- Office national des pêches (ONP)
- Agence nationale pour le développement de l'aquaculture
- Agences des bassins hydrauliques
- Bibliothèque nationale
- Centre cinématographique marocain
- Théâtre Mohammed V
- Office des foires et expositions de Casablanca (OFEC)
- Office national des œuvres universitaires, sociales et culturelles
- Fondation Mohammed VI de promotion des œuvres sociales de l'éducation/formation
- Fondation Mohammed VI des œuvres sociales des magistrats et fonctionnaires de la Justice
- Fondation Mohammed VI des œuvres sociales pour les fonctionnaires de la Sûreté nationale
- Conseil d'orientation et de suivi de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales pour les fonctionnaires de la Sûreté nationale
- Fondation Hassan II pour les œuvres sociales des agents d'autorité
- Fondation Hassan II pour les œuvres sociales au profit du personnel du secteur public de la santé
- Fondation des œuvres sociales au profit du personnel du secteur de l'agriculture

Hautes fonctions dont les titulaires sont nommées par le **chef de gouvernement**

- Inspecteur général des finances
- Inspecteur général de l'administration du territoire
- Inspecteurs généraux

- **Administrateurs généraux**
- **Ingénieurs en chef**
- **Architectes en chef**
- **Médecins inspecteurs généraux**
- **Vétérinaires inspecteurs généraux**
- **Médecins en chef**
- **Dentistes en chef**
- **Pharmaciens en chef**
- **Vétérinaires en chef**
- **Commissaires judiciaires en chef**
- **Analystes programmeurs en chef**
- **Inspecteurs généraux du travail**
- **Directeurs généraux des prisons**
- **Directeurs des centres régionaux d'investissement.**

De même le **conseil de gouvernement** a approuvé plusieurs textes, il s'agit de :

* **Convention Internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, et son projet de loi n° 20-12 portant approbation de ladite convention, conformément aux dispositions de l'article 55 de la Constitution.**

* **Projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2012 n° 22-12. Ce projet tend à réaliser un taux de croissance de 4,2% et à réduire le déficit budgétaire à 5%. Concernant le fonds de soutien social, il sera financé à hauteur de 1,5 pc du bénéfice net des entreprises réalisant des gains de plus de 200 millions de dirhams. De même, il sera procédé à la mobilisation de 188 milliard de dh au profit de l'investissement public, parallèlement au renforcement de la rationalisation des dépenses publiques, à travers la réduction de 50% des frais d'hébergement, d'hôtellerie, de réception et de cérémonies officielles.**

* **Projet de loi 18-12 relatif à l'indemnisation suite aux accidents de travail. Le projet de loi, présenté par le ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, a pour objectif de renforcer la protection sociale des victimes des accidents de travail ou des ayants-droit en cas de décès, régime qui garantit les dépenses, les indemnisations et les prestations de santé et sociales diverses et complémentaires pour tous les dommages en rapport avec les risques professionnels. Quelque 58.000 dossiers sont actuellement à l'étude au département de l'Emploi et de la Formation professionnelle.**

* **Projet de loi 38-12 portant statut des chambres de commerce, d'industrie et de**

services.

* **Projet de loi 40.12 modifiant la loi 17.86 relative à l'Ecole Hassania des travaux publics.**

* **Projet de décret n° 2-12-80 portant délégation de pouvoir, au ministre de l'économie et des finances, en matière d'emprunts Intérieurs.**

* **Projet de décret n° 2-12-81 portant délégation de pouvoir, au ministre de l'économie et des finances, en matière de financements extérieurs.**

* **Projet de décret n° 2-12-82 portant délégation de pouvoir, au ministre de l'économie et des finances, en vue de conclure des contrats d'emprunts pour le remboursement de la dette extérieure onéreuse et des accords de couverture de risques de taux d'Intérêts et d'échange de devises.**

* **Projet de décret n° 2-12-85 modifiant et complétant le décret n° 2-06-574 du 10 hija 1427 (31 décembre 2006) pris pour l'application de la taxe sur la valeur ajoutée prévue au titre du code général des Impôts.**

* **Projet de décret n° 2-12-86 modifiant et complétant le décret n° 2-05-1017 du (19 Juillet 2005) relatif aux procédures d'exécution des dépenses prévues dans le cadre du compte d'affectation spéciale n° 3.1.04.06 intitulé «Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain».**

* **Projet de décret n° 2.12.87 pris pour l'application de l'article 4 de la loi de finances n° 22.12 pour l'année budgétaire 2012.**

* **Projet de décret 2.12.89 pris pour l'application de la loi 40.09 relative à l'ONEE.**

* **Projet de décret n° 2.12.95 modifiant le décret n°2.99.649 du 25 jourmada II 1420 (6 octobre 1999) relatif à la protection et à l'indemnisation de certaines catégories de personnels du ministère de la santé publique au titre des risques professionnels.**

* **Projet de décret n° 2.12.96 modifiant le décret n°2.99.651 du 25 jourmada II 1420 (6 octobre 1999) portant statut particulier du corps interministériel des médecins pharmaciens et chirurgiens dentistes.**

* **Projet de décret n°2.12.97 modifiant et complétant le décret n° 2.99.663 du 24 rabii I 1428 (13 avril 2007) relatif à l'indemnité pour la surveillance et l'indemnité pour les services obligatoires effectués par certains fonctionnaires du ministère de la santé et employés des centres hospitaliers.**

* **Projet de décret n° 2.12.98 instituant une prime de responsabilité en faveur de certains fonctionnaires du ministère de la santé. Cette indemnité sera servie avec effet à compter du 1-er janvier 2012.**

*** Projet de décret n°2.12.99 modifiant et complétant le décret n° 2.06.620 du 24 rabii I 1428 (13 avril 2007) portant statut particulier du corps des infirmiers du ministère de la santé.**

*** Projet de décret n° 2.12.101 modifiant le décret n°2.90.471 du 7 jomada II 1411 (25 décembre 1990) portant attribution d'un complément de rémunération aux personnels enseignant chercheur des facultés de médecine et de pharmacie et des facultés de médecine dentaire (les montants bruts varient entre 2684dh, 3584dh et 4480 dh).**

*** Projet de décret instituant une rémunération des services rendus par l'unité de la Gendarmerie Royale en charge de la fabrication de masques de protection, annexée à l'administration de la Défense nationale, à travers la création d'un service de gestion autonome. Cette mesure permettra d'éviter le recours à l'importation des masques de protection et de mobiliser un investissement d'une valeur de 100 millions dh dans ce domaine.**

*** Projet de décret n° 2-12-90, relatif aux diplômes exigés pour l'accès aux différents grades prévus par les statuts, présenté par le ministre délégué auprès du Chef du gouvernement, chargé de la fonction publique. Ce projet vise à simplifier les procédures d'accès à la fonction publique à travers la suppression de l'intervention de l'autorité gouvernementale chargée de la fonction publique dans le domaine de l'équivalence des diplômes, laquelle avait eu des répercussions négatives sur la rationalisation des ressources et la cadence de l'examen des dossiers.**

*** Projet de décret 2.12.152 relatif au haut commissariat au plan.**

***Projet de décret 2.12.150 portant création du commissariat relatif à la délégation des droits de l'homme.**

*** Projet de décret n°2.12.126 portant modification de l'heure légale.**